

Compte-rendu du conseil municipal du Mardi 21 Décembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 15 décembre 2021, s'est réuni en présence de : Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Nicolas PEYRARD, Bruno RASCLE, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Martine THERMEAU, Christian RASCLE, Chloé BOUCHET, Hubert RASCLE, Pierrick FRISON, Carmen CROUZET-GAILLARD, Agnès FAUGIER.

Nicole BARRALLON est désignée comme secrétaire de séance.

14 élus présents, 14 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2021

1. Fonds de concours Voirie Bâtiments Infrastructures : nouvelle demande de versement

Le conseil municipal, à l'unanimité, a sollicité le versement par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon d'une nouvelle partie du fonds de concours « voirie – bâtiments - infrastructures » selon les éléments suivants :

Dépenses éligibles : 385 849.17 €

Subventions à déduire : 285 061.00 €

Fonds de concours sollicité : 50 394.08 €

2. Rénovation ancienne caserne : demande de subvention LEADER

Suite au déménagement du centre de secours, et à l'opportunité d'accueillir de nouveaux services sur la commune par la création d'un coworking de praticiens de médecine alternative, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de solliciter une aide auprès du programme d'accompagnement du LEADER à hauteur de 50 000 € pour rénover l'ancienne caserne.

3. Budget communal : décision modificative n°4

Afin de régler les dernières factures de l'année et d'affecter des dépenses imprévues, le conseil municipal, à l'unanimité, a ajusté le budget communal par une décision modificative.

4. Budget Communal et Assainissement : vote des dépenses d'investissement 2022 dans la limite de 25%

Selon les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent. Cela permet d'honorer les dépenses auprès des fournisseurs avant d'avoir voté les budgets en mars ou en avril prochain.

5. Budget Assainissement : Admissions en non-valeur

Le conseil municipal à l'unanimité, a approuvé l'admission en non-valeur des recettes correspondantes à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public pour un montant total de 41.32 €.

6. Budget assainissement : Décision Modificative n°2

Afin d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables non prévues, le conseil municipal à l'unanimité, a ajusté le budget assainissement par une décision modificative.

7. Régularisations foncières des pistes forestières des Cartaires

Suite aux travaux de réfection de la route forestière du bois des Cartaires et afin de régulariser les emprises foncières, le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé le maire à acquérir les parcelles concernées au prix de 1 € symbolique chacune et de prendre en charge les frais notariés correspondants.

8. Acquisition bâtiment situé à côté de l'Agence Postale

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition du bâtiment situé à côté de l'agence postale au prix de 55 000 €.

9. Servitude de surplomb

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise en place d'une servitude de surplomb pour l'installation d'un conduit de cheminée extérieur donnant sur le jardin de la maison Lacour, propriété de la commune.

10. Création du réseau de chaleur

Le conseil municipal, à l'unanimité, a créé une régie municipale « réseau de chaleur bois énergie », et son budget annexe assujetti à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2022. Il a également autorisé le maire à recruter la maîtrise d'œuvre et à solliciter les subventions auprès de toutes structures susceptibles de subventionner le projet.

11. Constitution du Conseil d'Exploitation

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la régie municipale « réseau de chaleur bois énergie », le conseil municipal à l'unanimité, a constitué un conseil d'exploitation en désignant des membres et a adopté des statuts.

12. Protocole d'aménagement du temps de travail

Après concertation avec les agents de la collectivité, et suite à l'avis favorable du Comité Technique du 7 décembre dernier, le conseil municipal à l'unanimité, a validé le protocole relatif au temps de travail qui sera mis en place dans la commune à compter du 1^{er} janvier 2022.

La secrétaire de séance,
Nicole BARRALLON

